

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 32, rue Turgot, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr. Autres départements... 7 fr. 14 fr. 26 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr. (On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :

ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Turgot, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement : A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

Anglais en Egypte

Il ne faut pas que l'agitation plus ou moins factice entretenue au-delà des Vosges, dans un but électoral, par les pensionnaires du fond des reptiles nous fasse perdre de vue d'autres questions où les intérêts de la France sont le plus sérieusement engagés.

Au nombre de ces questions figure la neutralisation de l'Égypte.

Depuis la trahison du chef d'état-major de l'armée égyptienne, Raschid-Pacha, qui a livré aux Anglais dans la journée de Tel-el-Kebir, l'armée et le sort de l'Égypte, avec son chef Arabi, les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne ont feint, à plusieurs reprises, de vouloir évacuer la région du Nil.

Cette comédie, déjà un peu vieille, vient d'être reprise à Constantinople par sir Henry Drummond Wolff, ministre résident de l'Angleterre en Égypte et actuellement envoyé extraordinaire auprès du Sultan.

Cette reprise, comme les représentations précédentes, d'ailleurs, ne semble pas appelée même à un succès d'estime.

On peut résumer en peu de mots le projet anglais relatif à l'Égypte : le cabinet de Londres voudrait conserver les avantages politiques et militaires de l'occupation, tout en se libérant des charges financières et des responsabilités qui résultent pour lui de l'entretien d'une armée sur les bords du Nil.

L'Égypte, aux termes du projet Drummond-Wolff serait neutralisée, sous une triple réserve : 1° Les vaisseaux de guerre traverseraient en tout temps le canal de Suez ; 2° les troupes pourraient également employer la voie de terre ; 3° l'Angleterre aurait le droit de réoccuper l'Égypte indéfiniment toutes les fois que l'ordre public serait compromis.

Voilà ce que le Foreign-Office concède. Voyons maintenant ce qu'il exige. L'armée égyptienne serait encadrée en majorité avec des officiers anglais, et les capitulations, qui font obstacles aux velléités absorbantes de l'Angleterre, seraient supprimées d'après les uns, et seulement modifiées d'après d'autres. C'est là un point non encore éclairci, quoi qu'il soit essentiel. Enfin, il ne resterait au sultan, des droits souverains que lui reconnaissent les traités, d'autres vestiges que le maintien du tribut.

Il est certain que ni le Sultan ni l'Europe n'accepteront de régler sur ces bases la question égyptienne. Conservant le droit de réoccuper l'Égypte toutes les fois que l'ordre y paraîtra menacé équivaudrait à ne pas évacuer du tout. Encadrés par les officiers anglais, l'armée égyptienne ne différencierait pas beaucoup de cette armée de cipayes aux laquelle l'Angleterre tient sous sa domination l'immense agglomération de peuples s'étendant des bords de l'Indus à ceux de l'Iraouady.

Dans ces conditions-là que deviendrait la suzeraineté du sultan ?

A peu près ce qu'est devenue l'autorité du khédive.

Mais si ce dernier s'accommodait d'une situation aussi humble, parce qu'il n'ignore pas que les baïonnettes anglaises seules, le maintien sur son trône chancelant, il ne saurait en être de même du sultan Abdul-Hamid. Il a refusé à maintes reprises de renoncer à son droit de suzeraineté effective sur ce qu'on appelle au Divan le « Vilayet d'Égypte ». Ni les menaces, ni les caresses de la diplomatie anglaise n'ont pu avoir raison de sa résistance sur ce point, alors même qu'aux prises avec les embarras les plus graves, les difficultés les plus sérieuses, l'alliance de l'Angleterre pouvait sembler au sultan, l'ancre de salut. Il ne cédera donc pas aujourd'hui, lorsque par une entente étroite avec la Russie, il se trouve à l'abri des impuissantes rancunes britanniques.

Quant aux puissances européennes — et en particulier la France, — elles n'ont aucun motif de faire cesser le statu quo et de consacrer, sous une hypocrite modification dans la forme, un état de choses qui n'a encore été sanctionné par aucun traité.

Ernest VAUQUELIN.

Fin de l'Alliance Italo-Austro-Allemande

Rome, 12 février.

L'Opinion, dans un article intitulé : « Crise et politique étrangère », dit que dans peu de mois expirent les accords de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche pour le maintien de la paix et la garantie réciproque des territoires. Jusqu'à présent, ces accords n'avaient pas été renouvelés, mais le ministre des affaires étrangères négociait afin de les renouveler.

LETTRE DE PARIS

Paris, 11 février.

Il n'était question, hier, dans Paris, et surtout à la Chambre, de cette épouvantable affaire de Porquerolles, dont les dépêches de votre correspondant de Toulon ont permis aux lecteurs de la Tribune de suivre les révoltants débats. Au point de vue moral, le procès est dès à présent jugé au fond de toutes les consciences. Il n'est personne, assurément, qui n'ait frémi d'indignation et d'horreur en lisant le récit de ces tortures infligées à de malheureux enfants qui n'avaient commis d'autres crimes, que d'être pauvres et abandonnés, — ce qui, semblait-il, leur devait être un titre au respect et à la pitié.

Mais il est un côté de cette affaire qu'il me paraît utile de mettre en lumière, car il est singulièrement propre à ouvrir les yeux de ceux des électeurs qu'une langue expérimentée n'a pas encore désabusés : je veux parler du côté politique de la question. Au premier abord, il semble que la politique soit absolument étrangère à cette odieuse histoire de tortures et de torturés, de victimes et de lâches bourreaux ; c'est une erreur d'établissement de Porquerolles, où se sont passées ces effroyables scènes, est, au premier chef, une affaire d'opportunistes. Vous allez en juger :

M. de Roussin était administrateur et directeur de la Petite République française lorsqu'il acheta l'île de Porquerolles pour une somme relativement peu élevée : quatre cent mille francs, assure-t-on. C'était pour rien l'île étant assez grande, extrêmement fertile et très boisée. Mais vous entendez bien qu'en faisant cette acquisition, le Roussin avait son but ; les oranges, les myrtes

et les oliviers, le soleil de la Provence et les flots bleus de la Méditerranée n'étaient pas ce qui l'avait tenté. Le plan du directeur de la feuille opportuniste, consistait à planter des vignes, à aménager les bois de sapins, à faire de la culture maraîchère sur une grande échelle, et quand l'exploitation serait en plein rapport, à revendre l'île sept ou huit fois ce qu'elle avait été achetée.

L'opération pouvait être belle et fructueuse, mais à une condition : c'est que le main-d'œuvre nécessaire à l'exécution de ce beau projet n'absolût point la majeure partie de l'énorme bénéfice attendu. Si l'on avait eu des nègres, le problème eût été aisément résolu ; mais, n'ayant pas d'esclaves noirs à sa disposition, M. de Roussin trouva le moyen de s'en trouver des blancs, et voici comment :

Chaque jour, un nombre plus ou moins considérable d'enfants se trouvent jetés sur le pavé de Paris, sans abri, sans asile, sans ressources aucunes. Les uns sont des orphelins à qui la mort vient d'enlever leur dernier appui, et qui, restés seuls au monde, ne tardent pas à s'apercevoir que la Société n'a pour eux que des gémissements et des prisons. Les autres sont de pauvres créatures dont les pères ont été condamnés à des peines fort longues.

Ces nos lois sont ainsi faites, que souvent l'incarcération est plus cruellement puni que le coupable.

La justice met la main sur l'homme qu'elle veut atteindre et sans s'inquiéter de ce que deviendront tous ceux qui vivaient du travail de cet homme, elle le prive de sa liberté pour des mois et des années.

La peine, pour le condamné, c'est la prison ; pour ses enfants, c'est la faim, c'est le froid, c'est le vagabondage, c'est la mort parfois.

La justice ne s'occupe pas de cela ; son rôle se borne à punir. La société ne s'en occupe pas davantage, et c'est ainsi que les criminalités augmentent chaque année, que les récidivistes sont plus nombreux, et qu'une partie toujours de plus en plus forte de la population pauvre est pour ainsi dire fatalement destinée à peupler les bagnes et les prisons. A qui la faute ? A de pareils symptômes ne reconnaît-on pas les vices d'une monstrueuse organisation sociale ? « Il y a quelque chose de pétri en Danemark ! » s'écriait Hamlet !

Le Conseil général de la Seine s'émut en face de la situation lamentable de ces malheureux enfants abandonnés de fait ; il résolut de les recueillir, de leur donner un asile, un enseignement, un métier et de ce sein il chargea — hélas ! — le directeur de l'Assistance publique.

Le directeur était un opportuniste déclaré ; il avait été placé par Gambetta dans les fonctions grasses et rémunérées qu'il occupait alors, et qu'il a délaissées depuis pour prendre la place, très lucrative et très enviable, de receveur particulier dans l'un des plus riches arrondissements de Paris.

En outre, le fonctionnaire en question était l'ami intime de M. de Roussin, qu'il avait connu à la Petite République française, où pendant longtemps il avait rédigé le Courrier parlementaire. M. de Roussin le pria de lui livrer une centaine d'enfants recueillis par la Ville de Paris ; le directeur de l'Assistance publique fit plus : encore ; il décida le Conseil général à payer à l'entrepreneur de Porquerolles une somme d'argent déterminée pour l'entretien et la nourriture de chacun de ces enfants. De sorte que non seulement le répugnant M. de Roussin, administrateur de la Petite République française, spécula ignominieusement sur le travail forcé des malheureux petits et que son fils confia, mais il réalisa encore des bénéfices sur les sommes qui lui furent versées par la Ville de Paris. On ne dira pas que les opportunistes n'ont d'autre but que les affaires !

Ce qui se passa à Porquerolles, comment les enfants furent traités, le procès de Toulon l'a révélé. Il nous a montré ces pauvres petits surmenés, affamés, battus cruellement, torturés sans merci, condamnés à faire chaque jour dix kilomètres pour aller au travail, autant pour en revenir, et n'ayant ni une chemise à se mettre sur le corps, ni une paire de souliers pour garantir leurs pieds ensanglantés.

La Ville de Paris payait pour que les enfants ne manquaient de rien ; mais l'opportuniste de Roussin trouvait très opportun de garder l'argent destiné à l'entretien de ces malheureux petits esclaves. L'écho de quelques plaintes parvint cependant jusqu'à Paris ; mais les bons amis que M. de Roussin

comptait dans le Conseil général réussirent à les étouffer.

Et l'horrible mégère qui vivait maritalement avec ce pandour, la femme Pierre Ni-nous, continuait à écrire pour la Petite République française des romans à tirades sentimentales, tout en donnant — elle qui n'était rien que Porquerolles, pas même la femme du directeur — l'ordre de bâtonner, de supplicier et d'affamer les petits misérables qui, peinant et râlant, lui gagnaient une fortune.

Car l'affaire marchait admirablement : l'an dernier, le de Roussin refusait de l'île de Porquerolles, défrichée, labourée, ensemençée par ses esclaves, le triple de ce qu'il l'avait payée. Il en demandait deux millions, dit-on, et très probablement il les aurait eus, si la révolte des petits martyrs n'avait tout gâté en appelant l'attention sur les épouvantables mystères de ce bagne opportuniste.

J'ai tenu à retracer toute l'histoire de la colonie, désormais célèbre, de Porquerolles, parce qu'elle met à nu la basse cupidité et l'impitoyable égoïsme de la coterie qui a fait tant de mal à la République. Ne vous y trompez pas : cette affaire n'est point un cas isolé ; dans toutes les entreprises véreuses, dans tous les conseils d'administration des Banques louches et des Crédits douteux, vous trouverez un, deux, trois, jusqu'à cinq opportunistes connus. Toute la bande ferryste s'est rucé au gain facile avec un appétit, un cynisme, une absence de scrupules tels qu'on n'en vit jamais. Les scandales de l'empire ont été bien vite, bientôt dépassés, et la flouterie du Grand-Central a été éclipsée par l'immense volerie de l'Alais au Rhône qui coûta à M. Cazot sa présidence de la Cour de cassation.

« Il y a, disait Delescluze, deux sortes de républicains : ceux qui vivent de la politique et ceux qui en meurent. »

Delescluze est mort, lui ; les opportunistes en vivent !

Maurice RENAUD.

LES BÉNÉFICES DU TONKIN

Savez-vous à quel chiffre se sont élevées les importations étrangères dans nos colonies de l'Indo-Chine. A 53 millions de francs.

Savez-vous à quel chiffre se sont élevées les importations françaises ? A 9 millions de francs.

Ce sont là les chiffres portés aujourd'hui à la tribune par un ferryste émérite, par un Tonkinois forcené, M. Thomson.

Conclusion : Nous avons versé à flots le sang de nos soldats, dépensé des centaines de millions, compromis la sécurité de la France continentale, pour enrichir les Anglais et les Allemands.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 12 février.

Il court des bruits inquiétants sur la situation des Italiens à Massouah.

LA QUESTION BULGARE

Constantinople, 12 février.

La Porte considère que l'élection, aussi prochaine que possible, d'un prince au trône de Bulgarie est le seul et le meilleur moyen d'arriver à une solution.

En général, les ambassadeurs se déclarent satisfaits de l'attitude de la Porte.

Soul l'ambassadeur russe, M. Néidof, n'a pas parlé.

Se silence paraît inquiétant. On ne sait rien des véritables intentions de la Russie.

D'autre part, on assure que quatre mille Macédoniens sont rassemblés

à Sistova et prêts à entrer en Macédoine et à provoquer une révolte en cas de guerre européenne ou si la Turquie appuyait la Russie en cherchant à imposer à la Régence une solution dans la question bulgare.

Un Nouvel article de M. Katkoff

On télégraphie de Moscou :

Dans un nouveau leader article de la Gazette de Moscou, M. Katkoff déclare que le but de la politique allemande est de préparer des complications en Orient, afin d'absorber la Russie et de détourner son attention des questions occidentales. Mais cette politique n'a pas eu le succès qu'on en attendait. Avant de s'engager en Orient, la Russie veut être en mesure de surveiller ce qui se passe à l'ouest. Elle sait que, quelles que soient les intrigues qui y sont nouées, l'Orient ne lui échappera pas. Les troubles qui ont éclaté en Orient sous le résultat des provocations. Ce sont des symptômes. Il faut chercher ailleurs des causes. La Russie veut s'occuper des causes avant d'arriver à combattre les symptômes. Tout est donc possible.

Vous voyez que l'interprétation que la presse anglaise a donnée du précédent article de M. Katkoff est complètement erronée. Aucun changement ne s'est produit dans son opinion, et il demeure persuadé que la Russie ne doit pas se désintéresser d'un conflit possible entre la France et l'Allemagne.

Inquiétudes en Autriche-Hongrie

Vienne, 12 février.

Certains journaux de Pesth estiment que l'Autriche devrait commencer la guerre, puisque celle-ci est inévitable, avant la ratification des provinces balkaniques. Cela équivaudrait pour elle à une armée de cent mille hommes.

Un article attribué à une haute autorité militaire, exprime l'avis qu'en cas de guerre, la Russie marchera sur Pesth par la voie de Eperie et de Miskolcz.

Il recommande donc de fortifier la capitale hongroise et surtout le passage du Danube.

M. RAOUL DUVAL

M. Raoul Duval était né à Laon (Aisne), le 9 avril 1832 ; il était fils de M. Raoul Duval, ancien premier président de la cour de Bordeaux.

Entré dans la même carrière où il avait été envoyé pour reconstruire les services rendus dans les fameuses commissions mixtes de 1851. M. Edgar-Raoul Duval devint substitut du procureur impérial à Nantes en octobre 1858. Il fut ensuite nommé avocat général à Angers, à Bordeaux et à Rouen. Il a été membre du conseil municipal de cette dernière ville et membre du conseil général de la Seine-Inférieure.

En 1871, il fut élu au mois de juillet représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale par 58,387 voix. Il prit place à droite mais il fut toujours dans son parti un indiscipliné.

Réélu en 1876 par l'arrondissement de Louviers (Eure), il a fait partie de la commission du budget de 1877 et fut rapporteur du budget de la marine. Il refusa de s'associer à la campagne du 16 mai 1877 et échoua aux élections d'octobre de cette même année.

M. Janvier de La Motte, le père des pompiers de l'Eure, mort en 1884, exprima le vœu que son ami M. Raoul Duval lui succédât comme représentant de l'arrondissement de Bernay et le recommanda dans son testament à ses électeurs. M. Raoul Duval fut élu en effet et vint occuper le siège de député de Bernay. Il représentait au conseil général de l'Eure le canton de Pont-de-l'Arche.

Au scrutin du 4 octobre 1885, M. Raoul Duval a été porté sur la liste conservatrice de l'Eure et élu au pro-

mier tour de scrutin par 45,070 suffrages.

Il est inutile d'insister sur le rôle que, depuis lors, il a joué à la Chambre. A la fin de l'année dernière, il a terminé sa carrière parlementaire par un coup d'éclat, en déployant le drapeau de la Droite républicaine qui meurt avec ce brillant chef de parti auquel il n'a jamais manqué que des partisans.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

PAR FIL SPÉCIAL DE « LA TRIBUNE »

AVANT LA SÉANCE

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil tenu à l'Élysée s'est occupé des accidents survenus à Nice à la suite de l'interdiction de certains jeux analogues à celui de la roulette.

L'entrepreneur du Casino et le Théâtre-Français ont fait spontanément ces établissements afin de protester contre cette mesure.

Le ministre de l'intérieur a résolu de maintenir l'interdiction de ces jeux.

M. Dauphin déposera lundi un projet applicable aux sucres une surtaxe de 10 fr. par 100 kilog. et élevant à 7 0/0, dès la prochaine campagne, le taux du rendement légal.

Le gouvernement ne prendra pas part au débat sur la question du renvoi à une commission spéciale ou à la commission du budget.

M. Grévy a signé un mouvement de trésoriers généraux et de sous-préfets.

Sont nommés sous-préfets : A. Contances, M. Godéroy ; A. Dieppe, M. Foucaud ; A. Moulins, M. Pranaud ; A. Brionne, M. M. Mayé ; A. Yssingeaux, M. Bernard.

M. Sincère est maintenu, sur sa demande, à la sous-préfecture de Lunéville.

Dans l'administration des finances : M. Ploye Sainte-Marie est mis à la retraite. M. Teusch, est nommé trésorier dans les Vosges ; M. Leubert, dans la Nièvre ; M. Chabert, dans Saône-et-Loire ; M. Comus, dans le Morbihan ; Ritt, dans les Landes.

M. CLÉMENTEAU

On annonce dans les couloirs que M. Clémenteau est sérieusement malade d'une inflammation bronchique.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les accidents du travail a adopté le principe de la responsabilité des patrons. Elle repousse le système des assurances générales et approuve l'établissement d'une caisse d'Etat pour les compagnies, les entrepreneurs n'offrant pas de garanties suffisantes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

Séance du 12 février

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la discussion de divers projets d'intérêt local.

La Chambre passe ensuite à la délibération du projet de convention pour l'établissement des câbles des Antilles et de la Guyane française.

M. Delaferrière combat le projet. Il parle avec l'emphase d'un homme qui aurait inventé le télégraphe, sur cette question purement technique, il allègue que l'établissement de ces câbles sera très onéreux, révélation dont on se doutait, bien peu ; mais de faits précis, l'orateur n'en apporte aucun à l'appui de son opposition.

M. Bizarelli, avec une grande vigueur d'argumentation, réfute les critiques sans consistance de M. Delaferrière. Il démontre

Recueil de LA TRIBUNE du 13 Février 1887

GERMINAL

PAR ÉMILE ZOLA

II

Collées sur les murs, des enluminures violentes, les portraits de l'empereur et de l'impératrice donnés par la Compagnie, des soldats et des saints barbelés d'or, tranchaient crûment dans la nudité claire de la pièce ; il n'y avait d'autres ornements qu'une boîte de carton rose sur le buffet, et que le coucou à cadran peinturluré, dont le gros tic-tac semblait emplir le vide du plafond. Près de la porte de l'escalier, une autre porte conduisait à la cave. Malgré la propreté, une odeur d'oignon cuit, enfermée depuis la veille, empoisonnait l'air chaud, cet air alourdi, toujours chargé d'une acreté de houille.

Devant le buffet ouvert, Catherine réfléchissait. Il ne restait qu'un bout

de pain, du fromage blanc en suillance, mais é peine une litchette de beurre ; et il s'agissait de faire les tartines pour eux quatre. Enfin, elle se décida, coupa les branches, en prit une qu'elle couvrit de fromage, en frotta une autre de beurre, puis les colla ensemble : c'était « le briquet », la double tartine emportée chaque matin à la fosse. Bientôt les quatre briquets furent en rang sur la table, répartis avec une sévère justice, depuis le gros du père jusqu'au petit de Jeanlin.

Catherine, qui paraissait toute à son ménage, devait pourtant rêvasser aux histoires que Zacharie racontait sur le maître-portion et la Pierronne, car elle entrebâilla la porte d'entrée et jeta un coup d'œil dehors. Le vent soufflait toujours, des clartés plus nombreuses couraient sur les façades basses du quai, d'où montait une vague trépidation de réveil. Déjà des portes se refermaient, des files noires d'ouvriers s'éloignaient dans la nuit. Était-elle bête, de se refroidir, puisque le chargeur à l'accrochage dormait bien sûr, en attendant d'aller prendre son service, à six heures ! Et elle restait, elle regardait la maison, de l'autre côté des jardins. La porte s'ouvrit, sa curiosité s'alluma. Mais ce ne pouvait être que la petite des Pierron, Lydie, qui partait pour la fosse.

Un bruit sifflant de vapeur la fit se tourner. Elle ferma, se hâta de courir :

l'eau bouillait et se répandait, étendant le feu. Il ne restait plus de café, elle dut se contenter de passer l'eau sur le marc de la veille ; puis, elle suça dans la cafetière, avec de la cassonade. Justement, son père et ses deux frères descendaient.

« Fichtre ! déclara Zacharie, quand il eut mis le nez dans son bol, en voilà un qui ne nous cassera pas la tête ! »

Mahéu haussa les épaules d'un air résigné.

« Bah ! c'est chaud, c'est bon tout de même. »

Jeanlin avait ramassé les miettes des tartines et trempait une soupe. Après avoir bu, Catherine acheva de vider la cafetière dans les gourdes de fer blanc. Tous quatre, debout, mal éclairés par la chandelle funèbre, aralaient en hâte.

« Y sommes-nous à la fin ! dit le père. On croirait qu'on a des rentes ! »

Mais une voix vint de l'escalier, dont ils avaient laissé la porte ouverte. C'était la Mahéude qui criait :

« Prenez tout le pain. J'ai un peu de vermicelle pour les enfants ! »

« Oui, oui ! » répondit Catherine.

Elle avait recouvert le feu, en calant, sur un coin de la grille, un restant de soupe, que le grand-père trouverait chaude, lorsqu'il rentrerait à six heures. Chacun prit sa paire de sabots sous le buffet, se passa la ficelle de sa gourde à l'épaule, et fourra son

briquet dans son dos, entra la chemise et la veste. Et ils sortirent, les hommes devant, la fille derrière, soufflant la chandelle, donnant un tour de clef. La maison redevenait noire.

« Tiens ! nous filons ensemble, dit un homme qui refermait la porte de la maison voisine. »

C'était Levaque, avec son fils Bébert, un gamin de douze ans, grand ami de Jeanlin. Catherine, étonnée, étouffa un rire à l'oreille de Zacharie : quoi donc ? Bouteleup n'attendait même plus que le mari fut parti !

Maintenant, dans le coran, les lumières s'éteignaient. Une dernière porte claqua, tout dormait de nouveau, les femmes et les petits reprénaient leur sommeil, au fond des lits plus larges. Et du village éteint au Voreux qui souffrait, c'était sous les rafales un lent défilé d'ombres, le départ des charbonniers pour le travail, roulant des épauls, emballés de leurs bras, qu'ils croisaient sur la poitrine ; tandis que, derrière, le briquet faisait à chaque une bosse. Vêtus de toile mince, les grolotants de froid, sans se hâter davantage, débandés le long de la route avec un piétinement de troupeau.

Etienne, descendu enfin du terri, vint d'entrer au Voreux, et les hommes auxquels il s'adressait, demandant

s'il y avait du travail, hochaient la tête, lui disaient tous d'attendre le maître-portion. On le laissait libre, au milieu des bâtiments mal éclairés, pleins de trous noirs, inquiétants avec la complication de leurs salles et de leurs étages. Après avoir monté un escalier obscur à moitié détreuit, il s'était trouvé sur une passerelle branlante, puis avait traversé le hangar du criblage, plongé dans une nuit si profonde, qu'il marchait les mains en avant, pour ne pas se heurter. Devant lui, brusquement, deux yeux jaunes, énormes, tourèrent les ténébres. Il était sous le beffroi, dans la salle de recette, à la bouche même du puits.

Un portion, le père Richomme, un gros à figure de gros gendarme, barrée de moustaches grises, se dirigeait justement vers le bureau du receveur.

« On n'a pas besoin d'un ouvrier ici pour l'importe quel travail ? demanda de nouveau Etienne. »

Richomme allait dire non ; mais il se reprit et répondit comme les autres en s'éloignant :

« Attendez, monsieur Dansart, le maître-portion. »

Quatre lanternes étaient plantées là, et les réflecteurs, qui jetaient toute la lumière sur le puits, éclairaient vivement les rampes de fer, les leviers des signaux et des verrous, les madriers des guides, ou glissaient les deux cages. Le reste, la vaste salle, pareille

(A suivre.)

qu'il y a non seulement intérêt, mais encore économie à adopter le projet.

La Chambre de commerce du Havre s'est prononcée pour ce projet, en s'appuyant sur les avantages et la sécurité donnés par le câble français.

La dépense est évaluée à 27 millions. Quant à la garantie d'intérêt, elle est des plus équitables.

En votant la convention, continue M. Bizzarelli, la Chambre dotera la France d'une industrie, et nous cessons d'être tributaires de l'étranger.

Les arguments développés par l'orateur avec une grande clarté ont élucidé la question. Toutefois le projet a encore des adversaires.

M. Fernand Faure déclare qu'une charge de un million par an serait onéreuse et hors de proportion avec les avantages que l'on fait entrevoir.

L'orateur trouve surtout au projet le grand tort de ne pas garantir que la future compagnie du câble sera une compagnie française.

Il faut chercher une autre combinaison servant mieux les intérêts du pays.

M. Fribourg, commissaire du gouvernement, réplique à M. Faure. D'après lui, les recettes dépasseront de beaucoup le million demandé pour la garantie d'intérêt.

La campagne menée contre le projet par les compagnies anglaises prouve qu'elles redoutent d'être dépossédées par la concurrence prochaine du câble français.

M. Faure ne se tient pas pour battu, mais sa réplique est faible.

M. Granet, ministre des postes et télégraphes, défend à son tour le projet.

En termes excellents, il reprend l'argumentation de MM. Bizzarelli et Fribourg et démontre que c'est à tort que les adversaires du projet s'alarment, puisqu'on ne saurait conserver sérieusement ses immenses avantages.

Le ministre répond victorieusement aux insinuations mal définies des adversaires du projet et s'attire, à plusieurs reprises, les applaudissements de la gauche.

La ligne projetée présente l'avantage de la rapidité et du bon marché.

Par suite de ses accords avec la société brésilienne, elle aura le privilège exclusif de l'atterrissage au Brésil. Le transit sera considérable : 340,000 mots annuellement.

Les recettes certainement seront supérieures au chiffre de la garantie.

Les colonies, actuellement, sont mal desservies.

Le prestige de la France est intéressé à la solution de la question dans le sens indiqué.

La Chambre de Bordeaux est, du reste, absolument favorable au projet.

Les journaux anglais se sont félicités du vote repoussant l'urgence du projet. Il importe de ne pas faire le jeu de nos voisins, en le repoussant définitivement.

MANŒUVRE FERRYSTE

M. Jametel, sur les instigations de M. Jules Ferry, demande que justification soit faite qu'on a traité avec des gens sérieux pour l'établissement du câble.

Ce solliciteur opportuniste aurait bien dû se manifester lorsqu'il s'est agi des affaires tonkinoises.

M. Granet répond que les gens avec lesquels on a traité sont les mêmes qui ont été choisis par M. Coehery.

On applaudit vivement cette déclaration inattendue par Ferry et ses acolytes.

M. Lalande demande le renvoi du projet à une commission spéciale.

M. Granet dit qu'il cherchera encore des garanties plus sérieuses si le projet de loi est voté en première lecture.

M. Jules Roche toujours sur les instigations de l'autre Jules — le Tonkinois — saisit la balle au bond et demande le renvoi du projet à la commission du budget pour supplément d'étude.

M. Granet consent au renvoi du projet à la commission du budget (Bruits divers).

La bande opportuniste, qui s'attendait à provoquer un conflit, est atterrée de la condescendance habile du ministre. Son coup est manqué. Il sera à recommencer.

Lundi, séance à 2 heures.

La séance est levée à 7 heures, sans incident.

FAUSSES NOUVELLES ALLEMANDES

Berlin, 12 février.

La Gazette de la Croix se fait télégraphier d'Alger que beaucoup de généraux et d'officiers supérieurs de l'état-major sont rappelés en France pour prendre des commandements, et que les quatrièmes bataillons seront remplacés par l'armée territoriale et seront embarqués pour la France.

UN DÉMENTI

Budapest, 12 février.

Il est absolument faux que le 7^e corps d'armée, dont le quartier général est à Temesvar, ait reçu un ordre de mobilisation.

L'ÉTAT DE SIÈGE EN ALLEMAGNE

Berlin, 11 février.

Le conseil fédéral, sur la proposition du délégué fédéral de la Hesse, a décidé que la ville d'Offenbach, près de Francfort, serait mise en état de siège. On croit qu'une mesure analogue sera prise pour Stettin, où des troubles ont eu lieu tout récemment.

SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE EN BELGIQUE

Bruxelles, 12 février.

Le ministre belge va probablement faire une question de cabinet de l'adoption en principe du service militaire obligatoire.

LES RÉSERVISTES ALLEMANDS

Londres, 12 février.

Suivant le correspondant du Daily News à Saint-Petersbourg, les Allemands établis dans le Caucaso ont reçu l'ordre de se tenir prêts à revenir en Allemagne pour le service des réservistes.

LA FRONTIÈRE RUSSO-CHINOISE

Saint-Petersbourg, 12 février.

On s'attend à ce que des événements se produisent bientôt sur la frontière russo-chinoise; l'attitude des Chinois est très provocante, et l'on craint que l'Angleterre ne s'entende avec la Chine pour créer des difficultés à la Russie.

LA PRESSE ANGLAISE

Londres, 12 février.

Les télégrammes des journaux sont généralement belliqueux; ils accusent surtout les préparatifs de la Russie qui, selon le Standard, viseraient non-seulement la Bulgarie, mais encore Constantinople.

CONGRÈS DES MINEURS DE FRANCE

Deuxième séance du 10 février

PRÉSIDENT, CALVIGNAC. SECRÉTAIRE, LAMENDIN

Le citoyen Rondet propose son article nouveau à ajouter au projet qui devient l'article 7.

Article 7 nouveau proposé par le congrès: « La portion à répartir sur le capital total versé par les compagnies chaque année à cette caisse sera fixée tous les ans par le conseil d'administration institué. »

Cet article très important est destiné à répondre à l'objection faite par les membres opportunistes de la commission qui prétendent n'appliquer la loi que dans un temps plus ou moins éloigné pour former un fond de réserve.

M. Audiffred, député, l'adversaire déclaré des projets de lois proposés par les mineurs, a dit lui-même que le versement annuel des compagnies à la caisse des retraites serait d'environ sept millions. Or, pour prendre un exemple et faire comprendre l'esprit de l'article voté par le Congrès, le conseil d'administration, tel qu'il est dit en l'article, peut fixer la somme à distribuer à cinq ou six millions. Le surplus reste dans la caisse comme réserve, et cette réserve s'augmente tous les ans de sommes variables finit par atteindre un chiffre respectable qui assure l'avenir.

En résumé, le Congrès veut que dès que la loi sera votée, elle soit appliquée, et qu'une distribution ait lieu.

Le citoyen Calvignac, avant de passer à la caisse des secours, demande qu'on discute la situation des veuves d'ouvriers morts de maladie et n'ayant par conséquent droit à aucun secours.

Que fera-t-on pour les veuves? ajoute-t-il. Je propose que la veuve ait droit à la moitié de la retraite proportionnelle du mari, mais seulement lorsqu'elle aura atteint la limite d'âge de cinquante ans.

Le citoyen Basly repousse cette proposition parce qu'on ne peut pas par humanité forcer une veuve à attendre quinze ou vingt ans la retraite proportionnelle à laquelle son mari avait droit au moment de sa mort.

Calvignac. — C'est très humanitaire, mais si vous allez, si vous acceptez le projet de Basly et des autres qui sont de son avis, diminuer considérablement le fond disponible de la caisse de retraite. Je partage votre avis parce que vous parlez au nom de l'humanité, mais au point de vue pratique c'est inapplicable et j'en donne pour preuve ce qui s'est passé chez nous à Carmaux.

Le citoyen Hervé s'oppose à la conclusion du citoyen Calvignac.

Le citoyen Rondet fait la proposition suivante: « La veuve d'un ouvrier mineur pensionné aura la moitié de la pension dont son mari jouissait à la mort de celui-ci. »

La proposition est adoptée par cinq voix contre quatre.

Le congrès s'occupe ensuite de la formation du conseil d'administration de la caisse des retraites.

L'article suivant est adopté par le congrès: « Le conseil d'administration de la caisse de retraite sera composé d'un délégué de chaque caisse centrale de secours des bassins minéralogiques et d'un nombre de membres nommés par le ministre des travaux publics égal au tiers des délégués des caisses centrales. »

Séance du vendredi 11 février

La séance est ouverte à 10 heures du matin, sous la présidence du citoyen Calvignac, assisté du citoyen Lamendin.

Le citoyen Basly reprend la lecture du texte de l'article 6, modifié par le Congrès, dont voici la première partie: « Art. 6. — Les pensions de retraite seront servies par la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, telle qu'elle est organisée par la loi de 1886. »

La rédaction de la seconde partie fait l'objet d'une discussion. Chacun des délégués lit une rédaction.

Le citoyen Moine d'Épinac demande si les ouvriers qui cessent volontairement de travailler dans la mine perdent entièrement leurs droits à la retraite.

Le citoyen Calvignac répond qu'on n'a pas l'intention de priver les ouvriers d'un droit acquis. Lorsque les ouvriers, même ceux qui auront quitté volontairement la mine auront atteint la limite d'âge ils auront droit de faire liquider leur retraite proportionnelle. C'est-à-dire ajoute le citoyen Rondet qu'un ouvrier qui aura travaillé 20 ans dans la mine et aura cessé volontairement pendant un temps déterminé, pourra demander sa retraite dès qu'il aura 50 ans.

Dans le cours de cette discussion le citoyen Calvignac revient sur la décision prise par le Congrès dans une précédente séance concernant la distribution immédiate des fonds affectés dans les caisses de secours et retraites des compagnies. Il prétend n'avoir pas compris cette décision.

Le citoyen Basly répond que cela a été voté dans une séance précédente et cela avec raison. Jamais vous ne ferez comprendre aux mineurs ayant droit à la retraite, qu'il ne toucheront rien sans prétexte de créer un fonds de réserve pour la caisse de retraite.

Le citoyen Lamendin propose la radiation suivante, pour les deux derniers paragraphes de l'art. 6.

« Des pensions de retraite seront servies à tous les ouvriers du fond et du jour ayant 30 années de service à la mine au moment de la promulgation de la loi, après quoi la retraite sera proportionnelle et sans condition d'âge. »

« Les ouvriers encore valides pourront, s'ils le veulent, continuer leur travail; il leur sera remis un livret constatant leur âge, leur entrée, et leur sortie de la mine. »

Le citoyen Rondet propose de n'accorder la pension proportionnelle qu'à compter de 15 ans de travail dans les mines et à la condition d'avoir cinquante ans d'âge.

Le citoyen Calvignac proteste contre cette proposition. On a pas le droit d'enlever à l'ouvrier mineur le bénéfice de ses versements.

Qu'arrivera-t-il? C'est que les Compagnies renverront leurs ouvriers dès qu'ils auront quatorze ans. A Carmaux, parce que l'on n'avait pas d'argent, on a fixé en effet un minimum obligatoire de dix ans de travail dans les mines. Mais on ne doit pas établir un minimum de quinze ans dans le projet général de retraite, parce que la plupart ne manque pas.

Le citoyen Basly répond qu'il est de l'avis du citoyen Rondet et explique que les ouvriers renvoyés par hasard d'une compagnie après quatorze ans de service pourront aller travailler ailleurs et achever leurs quinze ans. Nous ne devons pas nous préoccuper des ouvriers des compagnies qui viennent travailler cinq ou six mois par an et nuisent aux véritables ouvriers mineurs. Dans le Pas-de-Calais notamment, il y a 15,000 ouvriers belges. Dans la Loire et dans d'autres bassins quantité d'hommes descendant des pays environnants et pendant un temps restreint travaillant dans la mine. Ces hommes qui viennent travailler à l'âge de 25, 30 et 40 ans ne nous intéressent pas; ils nuisent aux mineurs de profession.

Le citoyen Calvignac déclare, sur ce point se séparer du Congrès parce que son mandat est formel.

Basly répond que ce n'est pas logique et que les mineurs de Carmaux ne peuvent avoir la prétention de donner des ordres aux cent mille mineurs de France.

Calvignac. — Je ne donne pas des ordres. Basly. — Si, vous en donnez, puisque vous déclarez vous séparer du congrès si vous êtes en minorité. Dans ces conditions, toute discussion serait impossible, si chacun déclarait vouloir se séparer si l'on repoussait son avis.

Calvignac. — Je ne veux pas que les mineurs de Carmaux puissent s'accuser de n'avoir pas maintenu énergiquement leur mandat.

Basly. — Vous n'avez pas à craindre cela. Votre proposition sera mentionnée au procès-verbal, son rejet par le vote sera mentionné n'aurait pas à vous en vouloir.

Après quelques nouvelles observations présentées par les divers délégués, la discussion est close.

Le président met aux voix sa proposition sur le complément de l'article 6.

« 1^o. — La pension sera proportionnelle aux années de service et à l'âge de chaque ayant droit.

« 2^o. — Il sera remis un livret individuel à chaque ouvrier constatant son âge et ses années de service avec la pension viagère correspondante.

« 3^o. — La pension sera calculée sur une base unique par trente années de service à partir de la promulgation de la présente loi. »

Cette proposition mise au vote est rejetée par sept voix contre une.

Le citoyen Henry Marais propose d'accorder la retraite à tout mineur ayant 25 ans de travail sans condition d'âge.

Cette proposition est repoussée par cinq voix contre deux.

Le citoyen Lamendin lit la proposition que nous avons rapportée plus haut.

Rondet fait observer qu'en votant cette proposition, on annule le vote fait sur la proposition Calvignac.

Le citoyen Lamendin modifie sa proposition de la façon suivante: « Des pensions de retraites seront servies à tous les ouvriers du fond et du jour ayant atteint trente années de service à la mine au moment de la promulgation de la loi après dix ans de service et cinquante ans d'âge. »

Le citoyen Rondet se rallie à cette proposition.

Adopté par 6 voix contre 1.

Le citoyen Calvignac déclare s'abstenir.

Cette proposition annule la première partie de l'article 6 qu'on a plus haut. Cet article est complété de la façon suivante: « Les pensions de retraite seront servies au moyen des versements faits par les Compagnies, égaux à ceux des ouvriers, au prorata des années de service passées à la mine. »

Cet article est adopté.

Séance du 12 février 1887

PRÉSIDENT CALVIGNAC, SECRÉTAIRE : LAMENDIN. Séance ouverte à huit heures du matin.

Le citoyen Basly demande qu'on discute immédiatement la question de la fédération. Les autres membres demandent renvoi à la séance de soir.

La proposition de Basly, mise aux voix, est adoptée par cinq voix contre trois.

Le citoyen Basly a la parole.

Il explique le mandat qu'il a reçu des mineurs de Decazeville. Ils ont assisté au congrès de Lyon et ont accepté de faire partie de la grande fédération nationale des travailleurs.

Le citoyen Calvignac répond qu'il a mandat des mineurs de Carmaux, de maintenir la Fédération des mineurs. S'il n'y a personne pour représenter la Fédération, ou s'adressera-t-on?

Basly. — Je ne propose pas la dissolution de la Fédération. Ce que je suis chargé de défendre c'est la grande Fédération nationale des travailleurs qui vaut mieux que les petits groupements. Au surplus, la proposition consiste à mettre à la charge des syndicats respectifs, les frais du Congrès et les frais de correspondant. Je demande à formaliser ma proposition.

Calvignac. — Je demande à faire une autre proposition.

Une longue discussion s'engage sur la question très irritante soulevée par le citoyen Basly, qu'on accuse de vouloir détruire la Fédération; accusation contre laquelle Basly proteste avec énergie. Il réclame qu'on mette la proposition suivante aux voix: « Attendu qu'il est du devoir de tous les travailleurs de France de se grouper sous le drapeau des revendications prolétariennes; »

« Attendu qu'en cas de grèves partielles, ces mêmes travailleurs sont les seuls qui viennent en aide à leurs frères de misères; »

« Attendu que cette grande fédération sera plus forte pour peser sur le gouvernement que les fédérations partielles afin de faire aboutir nos réformes. »

De son côté, le citoyen Calvignac lit la proposition suivante: « Considérant que la fédération existante des mineurs a rendu et est appelé à rendre toutes sortes de services à la cause de cette classe de travailleurs, le Congrès décide qu'il y a lieu de la maintenir et de la soutenir énergiquement, tout en laissant la liberté aux syndicats respectifs de se fédérer avec les autres corporations. »

Le citoyen Basly demande la priorité pour sa proposition. Si c'est une question de statuts on la tranchera après le vote de la proposition elle-même.

La proposition du citoyen Basly mise aux voix est adoptée par cinq voix contre trois.

Heures de Travail

Le Congrès aborde ensuite la discussion concernant les heures de travail.

Il adopte à l'unanimité la réduction de la journée de travail à huit heures; à l'unanimité, également la fixation de la paie par quinzaine.

Le Congrès s'occupe ensuite de déterminer l'ordre dans lequel les délégués prendront la parole au Congrès et les questions qu'ils avaient plus spécialement mandat de traiter.

LYON ET LE RHONE

Inauguration du cercle des travailleurs

La gracieuse invitation que nous a adressée le Cercle des Travailleurs des Brotteaux nous a permis d'assister hier à une de ces charmantes fêtes de famille comme on les rencontre dans le milieu intelligent des classes laborieuses qui ont certain souci de l'avenir.

Dès huit heures la salle était comble, la partie féminine avait tenu à honneur d'être représentée à cette touchante cérémonie, ce n'était pas le moindre des attraits de cette soirée.

La salle est d'un goût excellent. Spacieuse et bien disposée, elle est située dans un des beaux quartiers des Brotteaux, cours Vitton, 17.

En entrant, au fond, un superbe buste de la République; coquettement entouré de drapeaux des Républiques sœurs, la Suisse et l'Amérique.

A neuf heures, les délégués annoncent l'arrivée des députés de la Seine. Tony Révilleon, Michelin, Brialou et Simyan, député de Saône-et-Loire, accompagné par plusieurs élus du Rhône.

La séance est ouverte par le citoyen Rive, président du cercle, qui, dans une courte allocution remercie les députés qui ont bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de cette solennité; il cède la parole au citoyen Tony Révilleon, bien connu de la démocratie lyonnaise. Dans un langage ferme, empreint d'une excellente bonhomie le citoyen Tony Révilleon remercie les travailleurs du Rhône de leur bonne initiative; citant une des plus belles pages de Lamartine il fait l'historique de la révolution de 1848 et il dit: que le Travail, lui aussi, fera son 10 août.

Faisant ensuite allusion aux élections du 4 octobre, il démontre que pour parer à de pareilles surprises désastreuses, l'union de toutes les forces vives du parti républicain est indispensable sur le terrain des principes et des programmes, quelle est une nécessité absolue pour le triomphe de nos idées. Et, avec une mâle énergie il proteste contre cette colonnie de l'opportunisme qui dit que l'extrême-gauche poursuit la politique du tout ou rien. Il voudrait, au contraire pouvoir tendre la main à tous les nouveaux venus qui sont sincèrement républicains, il absoudrait au besoin, par patriotisme, les auteurs de l'expédition du Tonkin à la condition que ceux-là se rallient franchement à une politique de paix et de progrès. Et pour terminer, il ajoute qu'avant un organe avancé, tel que la Tribune s'annonce, la vieille démocratie du Rhône, reprendra la place qu'elle s'était conquise, et à l'aide de laquelle elle avait étonné Paris lui-même.

La propagande fermement républicaine est de toute nécessité, le Cercle des travailleurs à cette tâche en main, il saura faire ce que le devoir lui commande. Cette péroraison du citoyen Révilleon est couverte de frénétiques applaudissements.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Le citoyen Michelin, député, ancien président du conseil municipal de Paris, prend ensuite la parole, dans une brillante improvisation il combat avec véhémence les abus de l'impôt tel qu'il est établi, il condamne également l'inégalité du service militaire et demande la prompte épuration du personnel réactionnaire qui a fait souche dans nos administrations, il proteste, lui aussi, contre les attaques que l'opportunisme exerce chaque jour contre l'extrême-gauche.

Il termine en engageant les radicaux du Rhône à soutenir la Tribune, qui vient de naître pour la revendication des droits sociaux.

Le citoyen Michelin est très vivement applaudi. La parole est ensuite donnée à notre ami M. Simyan, député de Saône-et-Loire, qui fait très habilement le procès des hommes néfastes qui sont parvenus à l'opportuniste se sont emparés de tous les pouvoirs et en abusent pour ca. omnier de partis pris l'extrême-gauche et la gauche radicale qui est cependant la véritable avant-garde de la République vraie, c'est-à-dire progressive. Le citoyen Simyan combat avec des arguments irréfutables cette fausse croyance que la nation n'est pas prête pour la séparation de l'Église et de l'État, selon lui, elle s'impose à la France elle est l'avènement d'une ère d'apaisement et de paix intérieure.

Le citoyen Brialou succède au député de Saône-et-Loire, et dans un langage familier félicite les organisateurs du Cercle de leur excellente initiative.

Nous regrettons que l'heure avancée ne nous permette pas de reproduire aujourd'hui le texte complet de discours de l'ancien représentant du Rhône, nous nous réservons d'y revenir demain.

Deux invités adressent à nos députés diverses questions auxquelles notre sympathique ami Révilleon répond avec la courtoisie qui lui est familière. Nous citerons aussi ces deux incidents et la réponse qu'ils ont provoquée.

Cette charmante soirée s'est terminée au milieu de l'entrain le plus cordial.

Les victimes de l'explosion

On nous signale l'amélioration notable qui est survenue dans l'état des deux victimes de l'explosion de la rue St-Jean, qui avaient dû être transportées à l'Hôtel-Dieu.

M. Brault, commissaire de police, est en voie de guérison, et on espère qu'il pourra reprendre son service dans une quinzaine de jours.

M. Perrin-Berger va également beaucoup mieux.

Société du Centenaire de 1789

La Société du Centenaire de 1789, dont le siège social est fixé à Lyon, chez M. Robin, adjoint au maire de Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76, nous adresse un exemplaire de ses statuts, dont nous reproduisons ci-dessous les articles essentiels.

CONSTITUTION

Article premier. — Entre tous ceux qui adhèrent ou qui

que les glaçons épars sur notre beau lac de la Tête-d'Or...

Nos sportsmen se préparaient déjà à se livrer à leur exercice favori...

Toutefois leurs regrets seront certainement atténués par la pensée des malheurs de notre ville...

Un feu de cheminée, sans importance grave, s'est déclaré hier, vers quatre heures du soir...

Rue St-Gôme, 5, au 2°, un feu de cheminée s'est déclaré hier matin dans le domicile d'un régisseur...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

Les pompiers de la 2° compagnie étaient, eux aussi, sur la brèche pour combattre un incendio qui venait de se déclarer dans l'entresol d'une des chambres de l'hôtel de l'Université...

commissions dans le voisinage ; grand feu sa stupéfaction quand à son retour il ne retrouva plus son sac...

Confiant et résigné, le bon campagnard regarda ses terres.

Accidents de voiture Vers 6 heures 1/2 du soir, un cheval attelé à la voiture d'un fabricant d'eau gazeuse s'est abattu sur la place Perrache en brisant ses brancards...

Hier, vers 4 heures du soir, en face du n° 40 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, un break attelé d'un cheval a été heurté. Le cheval s'est alors emporté. De graves accidents étaient à redouter par cette course vertigineuse...

Vers 2 heures, un lourd camion a été renversé près du n° 1 de la rue Tapin, le cheval s'est abattu formant autour de lui un rassemblement de curieux. Après quelques minutes le camion continuait son service.

Dans la matinée, un camion appartenant à M^{me} veuve Brugel, roulait, chargé de caisses, sur l'avenue de Saxe. Arrivé au coin de la rue Chaponnay, un des essieux de la voiture se brisa et le camionneur fut violemment projeté sur le sol...

Pendant un quart d'heure, cet accident a produit l'interruption de la circulation on cet endroit.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Un rassemblement s'est formé hier, rue de la Pyramide, autour d'un cheval attelé à la voiture de M. Berthoux, fabricant de cirage, qui conduisait lui-même son équipage. Le cheval s'est gravement blessé aux jambes, le brancard a été brisé ; M. Berthoux s'est senti sain et sauf de cet accident.

Ils ont démolis les bureaux de l'administration et brûlé les livres. Des troupes ayant été envoyées sur le théâtre de l'événement, les ouvriers se sont barricadés, résolus à soutenir un siège.

On ignore encore le résultat de l'intervention de la force armée.

AFFAIRE DE PORQUEROLLES INTERROGATOIRE DE DIANCONI ET DE SAUNIER Paris, 9 h. 45.

L'audience est ouverte à 8 heures. Roch Dianconi affirme qu'il n'a rien à se reprocher. M^{me} de Roussen lui avait promis une part de l'île de Porquerolles, en disant qu'elle était général, et que les surveillants étaient ses capitaines. Elle lui fit cette promesse le jour où les surveillants eux-mêmes réclamaient une meilleure nourriture.

Saunier avoue avoir attaché des enfants, mais nie les avoir torturés. Il convient que l'un d'eux tenta de se pendre, mais il prétend que c'était par rage.

INTERROGATOIRE DE LA FEMME ROUSSEN Paris, 9 h. 45.

La femme de Roussen, née Ninous, s'est mariée le 14 octobre 1885. Le président fait remarquer à la prévenue qu'elle n'avait aucune qualité pour commander aux surveillants, alors qu'elle n'était pas M^{me} de Roussen. La prévenue essaie alors de rejeter toute la responsabilité sur les représentants de l'Assistance publique de Paris. Elle prétend aimer beaucoup les enfants, qui, d'après elle, lui rendent tendresse pour tendresse. Elle a quitté sa modeste situation littéraire pour les soins et ne veut que leur bonheur et tout.

La femme de Roussen pleure ! Relativement au supplice de Pascal, elle prétend que l'enfant avait battu les surveillants. Elle aurait dit : « Baillonnez-le, mais ne le frappez pas. » Elle termine en protestant de son amour pour les enfants. Elle est tout en larmes.

Le prévenu Ferry avoue avoir fait venir, avec l'autorisation de la femme Ninous, les fers dont on enchaînait les enfants, mais dit que ces instruments de torture servaient surtout à les intimider.

INTERROGATOIRE DE ROUSSIN Paris, 9 h. 45.

Le sieur de Roussen conteste le titre de directeur de l'établissement qu'on lui attribue. Il n'était qu'un simple agriculteur.

LE COMTE DE ROBILLANT Paris, 9 h. 45.

On croit à Rome que le général de Robilliant sera prochainement nommé président du conseil du cabinet italien. Il serait d'autre part fort appuyé par l'Aurich, qui aurait reçu de lui la promesse du concours effectif de l'Italie en cas de conflit avec la Russie.

INTRIGUES OPPORTUNISTES Paris, 9 h. 45.

La vive attaque que M. Fernand Faure a tenté à la séance de la Chambre contre M. Granet, ministre des postes et télégraphes, est la suite de la campagne commencée par les opportunistes contre la fraction radicale du cabinet. Ayant échoué contre le général Boulanger, ils attaquent maintenant M. Granet et demain ils s'en prendront à M. Lockroy.

CONGRÈS DES MINEURS St-Etienne, 12 février, 9 h.

Il est décidé que le citoyen Rondet prendra désormais le titre de Secrétaire correspondant des chambres syndicales des mineurs de France. Le Congrès s'occupe ensuite de fixer l'ordre du jour de demain dimanche.

Le citoyen Rondet traitera la question des heures de travail. Le citoyen Basly, député, traitera des délégués mineurs et des travaux de la commission parlementaire.

Le citoyen Lamendin s'occupera des prud'hommes mineurs. Le citoyen Marius Henri, de la paye par quinzaine pour tous les mineurs. Les citoyens Rondet et Calvignac combattront le projet de M. Andrieux, député opportuniste de la Loire, rapporteur du projet de la sous-commission.

Le congrès se réunira l'année prochaine au mois d'avril à Carmeaux (Tarn).

CONFÉRENCE DE SAINT-ETIENNE Saint-Etienne, 9 h. 10.

La conférence qui doit avoir lieu demain dimanche à Saint-Etienne commencera à une heure et demie. Un banquet réunira à six heures les membres du congrès au café Laentzer.

NOTES DE BOURSE Paris, 12 février.

Bourse mauvaise. La faiblesse croissante des cotes étrangères amène un effondrement de notre marché. On croit que le mouvement de baisse s'accroîtra, malgré les efforts faits pour relever les cours. Les transactions sur les titres des établissements de crédit sont nulles. Les chemins de fer français sont lourds.

BOULEVARD Paris, 12 février, 11 h. 30 s.

3 0/0 76.82. — 4 1/2 106.25. — Extérieur 60 5/8. — Egypte 357.50. — Hongrois 76. 3/8. — Italien 92.65.

CHEMIN DE FER STRATÉGIQUE EN ALLEMAGNE Berlin, 12 février, 11 h. 50 s.

En présentant à la Chambre des députés de Prusse la loi concernant l'emprunt de quarante millions de marks, pour des travaux de chemin de fer, le ministre des travaux publics n'a pas caché que la présentation de ce projet ne devait pas être considérée comme une garantie du maintien de la paix.

PETITES MANŒUVRES Paris, 11 h. 50.

Les opportunistes sont très déçus de l'insuccès de leur attaque contre M. Granet. Ils espèrent si bien le renverser aujourd'hui et le remplacer par M. Fernand Faure ! Toutefois, ils ne se découragent pas et recommencent des intrigues très actives contre la fraction radicale du cabinet. Pauvres opportunistes !

LE GROUPE LÉPOUTRE Le Temps publie une lettre de M. Lepoutre, député du Nord, dans laquelle il se déclare résolu à poursuivre la formation d'une droite républicaine commencée par Raoul Duval.

RÉVOLTE DÉMENTIE Une dépêche de Bastia dément que Leandri se soit réfugié dans le maquis avec 300 partisans. La Corse est absolument tranquille.

L'AFFAIRE DE PORQUEROLLES Le bris de clôture. Toulon, 11 h. 55.

Après l'interrogatoire des prévenus, on reprend l'affaire des bris de clôture relevée contre les enfants. M. Ferry, directeur de l'établissement, déclare que les enfants n'ont pas violé son domicile. Ils ont seulement brisé une clôture.

Le prévenu Vauthier affirme contrairement aux dires de Ferry que le jeune Basset resta trente heures en cellule sans recevoir un morceau de pain.

L'audience de l'après-midi a été consacrée à un réquisitoire fort sévère contre l'accusée Ninous.

CHAPELLERIE RIVIER Sœurs 43, rue Centrale et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80 GRAND CHOIX SPÉCIAL D'ARTICLES POUR BALS TRAVESTIS GIBUS POUR SOIRÉES

SPECTACLES ET CONCERTS du dimanche 13 février 1887.

Grand-Théâtre. — Le Trouvère. Théâtre des Célestins. — Matinée à 1 h. 1/2. — Le soir à 7 h. 1/4. — Les Femmes collantes. — Un Confit par jour.

Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs, spectacles concerts à 9 heures.

Scala-Boffes. — Concert-spectacle à 9 h. — Adieu de Florcy. Cirque Continental. (cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs à 8 h. représentation. Le dimanche et le jeudi 2 représentations à 3 h. et à 8 h.

Folies-Bergères. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit ; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie. Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudi, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié. Théâtre Guignol de la Guillotière. — Direction de M. Ballandras. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 26. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation. Théâtre Guignol du pont de la Feuillée. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié terminé par une parodie.

Concerts du Conservatoire. — La troisième séance de la Société du Conservatoire aura lieu demain dimanche, au Grand-Théâtre, à une heure et demie, avec le concours de M^{lle} Baux. Nous donnons le programme complet de cette séance, dont nous signalons l'attrait artistique exceptionnel :

- 1. Symphonie écossaise (Mendelssohn). 2. Le Déluge. Prélude et scène du Déluge, chœurs et orchestre (Saint-Saëns). 3. Jubel, ouverture (Weber). 4. La Jeune religieuse, par Mlle Baux (Schubert). 5. « Andante de la Surprise (Haydn), à Les Ruines d'Athènes (Beethoven). 6. Marche du Tannhäuser (Wagner).

N.-B. — On nous prie d'annoncer, qu'à la suite de nombreuses réclamations, il sera absolument interdit d'entrer pendant l'exécution des morceaux.

ENTERREMENT CIVIL Les funérailles civiles de Monsieur Michel TERRET auront lieu le dimanche 13 courant, à 10 heures 3/4.

Le convoi partira de l'Hôpital de la Croix-Rousse, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rousse.

333 Pétition Demandant le comblement immédiat des anciens fossés d'écoulement de la rive gauche du Rhône, à Lyon. Lyon, le 1^{er} janvier 1887.

A Messieurs les Sénateurs, Députés, Conseillers généraux et Conseillers d'arrondissement du département du Rhône et à Messieurs les Conseillers municipaux de la ville de Lyon. Messieurs,

Les soussignés habitants de la rive gauche viennent respectueusement vous exposer ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la presse lyonnaise s'est maintes fois fait l'écho des plaintes répétées de la population lyonnaise toute entière, en demandant instamment le comblement des anciens fossés d'écoulement devant tout à fait inutilisés à la défense de la place de Lyon, dont la nouvelle enceinte, qui les remplace, vient précisément d'être achevée.

Au mois de juillet 1884, au moment où le chœlia maraigat d'exercer ses ravages jusque dans notre ville, la Chambre des Députés, sur la proposition des représentants de notre cité et après avis favorable émis par le comité de défense convoqué d'urgence, vota également d'urgence le dégrèvement de ces anciennes fortifications, afin de permettre l'assainissement de notre ville par le comblement de ces anciens fossés qui deviennent malheureusement de plus en plus la principale cause de l'insalubrité des quartiers qui avoisinent lesdits fossés, principalement autour de la gare de la Mouche, où, à chaque crue du Rhône, les eaux des égouts sont refoulées et déversées dans le fossé qui traverse l'avenue des ponts du Midi.

C'est le 20 août 1884 seulement que la loi de dégrèvement put être promulguée, précédant au moment où la température était encore trop élevée ; ce qui mit notre mun-

icipalité dans l'obligation d'ajourner le remblaiement en question, parce qu'il était à craindre que les miasmes qui devaient se dégager du bouloversement de la vase fussent encore plus nuisibles à la santé publique que le maintien de ces fossés.

Depuis, il est vrai, on a nivelé le fossé qu'il était le moins urgent de combler, celui longeant le Parc de la Tête-d'Or, mais ce remblaiement partiel est insuffisant, et, comme la saison d'hiver dans laquelle nous sommes, est l'époque la plus propice pour exécuter ce genre de travail, nous prions nos représentants de vouloir que ces fossés dangereux soient comblés de suite, afin d'épargner aux habitants et aux soldats de la garnison de notre ville les maladies épidémiques dont ils sont victimes surtout pendant la saison d'été, maladies qui doivent être uniquement attribuées à l'existence des fossés infects, reconnus inutiles à la défense de la place.

L'exécution de ces travaux de remblaiement aura également pour objet de procurer un peu d'ouvrage aux ouvriers sans travail. Dans l'espoir que cette pétition sera la dernière que nous vous adressons au sujet des fossés d'écoulement, nous nous disons avec respect,

Messieurs les sénateurs et députés et messieurs les conseillers, Vos très humbles serviteurs.

ECHOS JUDICIAIRES Cour d'Assises La première session des Assises du Rhône pour l'année 1887 s'ouvrira le 21 courant sous la présidence de M. Darrigrand, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, assisté de MM. Pradier-Podéré et Proal, conseillers à la même Cour.

Si nos renseignements sont exacts, une seule affaire présentera un réel intérêt durant le cours de cette session. Nous voulons parler de l'affaire Rivoire. Rivoire, on le sait, est accusé d'avoir, avec la complicité de sa belle-mère, étranglé sa femme.

M^{le} Demange, du barreau de Paris présentera, paraît-il, la défense de Rivoire ; M^{le} Pradier-Podéré défendra la belle-mère.

AVIS Nous prions ceux de nos amis qui auraient à nous communiquer des avis d'enterrements civils de nous les adresser le soir avant six heures, aux bureaux de la rédaction, 34, rue Tupin. Le même avis est adressé à tous nos amis politiques, pour ce qui concerne les communications ouvrières.

DEMANDES D'EMPLOIS — Un jeune homme de vingt-sept ans, ancien photographe établi, désire trouver une place comme opérateur ou tisseur. Excellentes références. — Ecrire A. B., 109, poste restante, à Romans (Drôme). — Un jeune homme de 20 ans, demandant un emploi dans un magasin de toile, dont il connaît la fabrication. — Exempt de service militaire. S'adresser, place Tébarracq, 9, au rez-de-chaussée. (Croix-Rousse).

— On demande une place de cocher ou de régisseur. S'adresser au bureau du journal. — M. Pechier, âgé de 19 ans, exempt du service militaire, demandant un emploi quelconque. S'adresser, rue Duguesclin, 244. — Un homme, âgé de 27 ans, désire emploi quelconque, connaît soieries et dorures. Riffat, quai de Bondy, 20. — Un employé sérieux, ayant travaillé dans les assurances, demande emploi de bureau. Bons renseignements. Ecrire, poste restante, Bellecour, A. L.

— Un comptable sérieux pouvant disposer de plusieurs heures, désire utiliser la comptabilité et a besoin aux expéditions d'actes notariaux. S'adresser rue Ferrandière, 17 au 1^{er}, à M. Thouillier. — Jeune homme, 17 ans, demande emploi quelconque. S'adresser chez M. Gaillard, rue Mazenod, 64. — Un jeune homme de 14 à 15 ans, comme apprenti menuisier, chez M. Pousol, rue Tupin, 27.

OFFRES D'EMPLOIS On demande partout des placiers sérieux pour articles nouveaux et utiles. Pas des connaissances spéciales. — Ecrire aux initiales B. L. C. Poste restante, Lyon.

On offre pour rien à un Monsieur et sa femme, une maison de quatre pièces, située à Monplaisir, à la seule condition d'entretenir le petit jardin. On utilisera la femme plusieurs heures par jour, à raison de 20 centimes l'heure. S'adresser à M. Léon Passet, 20, rue des Remparts-d'Ainay, Lyon, qui renseignera.

COMMUNICATIONS OUVRIÈRES Tannerie et corroirie. — La chambre syndicale recommande aux ouvriers soucieux de leurs intérêts de ne pas aller chercher du travail de corroirie dans la maison Lombardet qui est toujours en grève ou seront reconnus comme renégats.

Dernière Heure

FIL SPÉCIAL DE « LA TRIBUNE »

OBSÈQUES DE M. BÉCLARD Paris, 9 h. 50.

Aujourd'hui ont eu lieu les funérailles de M. Béclard, le regretté doyen de la Faculté de médecine. Cette cérémonie a été très imposante. Des discours ont été prononcés sur la tombe de l'éminent physiologiste par MM. Berthelot, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Sappey, membre de l'Institut, professeur de la Faculté de médecine ; Laborde, Mathias, Duval, Richet, professeur à la même Faculté.

EN ALSACE-LORRAINE Paris, 9 h. 40.

Une animation extraordinaire règne dans les forts des environs de Metz ; mille ouvriers travaillent au fort de Saint-Quentin. Sept cents chevaux sont occupés au transport des matériaux.

On renforce les voûtes des casemates, on augmente les défenses du fort de Plappeville ; de l'artillerie et des munitions arrivent jour et nuit ; on presse la construction d'un chemin de fer reliant les forts à la gare de Metz.

RÉVOLTE D'OUVRIERS OPPRIMÉS Saint-Petersbourg, 12 février, 9 h. 20.

Les ouvriers de la filature des héritiers du prince Demidoff, située près de Wiasniki, ont refusé d'accepter un règlement scandaleusement rigoureux.

Flamberge au Vent !

PAR ÉVAUQUELIN & AYRAUD-DEGEORGE

III L'HOMME DU PONT-NEUF

Cet homme était, nous l'avons dit, d'une taille haute, élancée, fort au-dessus de la moyenne ; de longues moustaches noires, de larges sourcils et une épaisse touison bouclée de même couleur contribuaient singulièrement à assombrir sa physionomie.

Son accoutrement avait des vellétés d'élégance tout à fait risibles. En ce temps où les femmes commencent seulement à être de mode, il en portait un, et du bon faiseur, à ailes étroites et cylindrique. Mais, hélas ! cette coiffure au goût du jour avait perdu son lustre dans tous les tripots

de la ville : ses galons d'or, sa plume et on agrafe étaient restés, pour deux ou trois écus, chez quelque juif, un soir de détresse ; et maintenant le chapeau, torse, bossué, sali, troué, pendait lamentable sur la tête insouciant de son propriétaire.

Le pourpoint noir fermé militairement, le haut-de-chaussures rouge à boutons de cuivre autrefois doré, tout, jusqu'aux bottes, ces bureaux d'eau, percées et avachies, présentait le triste spectacle d'une décrépitude complète.

Deux particularités remarquables de l'inconnu : des bras d'une longueur extraordinaire, des mains d'une musculature peu commune. Au jeu des armes, ce devait être un terrible partenaire.

Ouvriers maçons. — Le syndicat porte à la connaissance de MM. les entrepreneurs de la ville de Lyon et de ses banlieues qui auraient besoin d'ouvriers spéciaux pour toutes sortes de travaux : maçonnerie, fonderie, et pour application de ciment, et chefs de chantiers, pour toutes sortes de travaux, sont invités à adresser leurs demandes au siège du syndicat, rue Villaret, 13 ou chez M. Chapelon, rue Moncey, 21, qui est à la disposition des entrepreneurs.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Libre-Pensée. — Le groupe rationaliste Ni Dieu ni prêtres prévient ses adhérents que tous les vendredis, à huit heures du soir, au siège social, 110, cours Lafayette, auront lieu les réunions hebdomadaires dudit groupe. Le drap mortuaire de la Société est à la disposition des familles qui en feront la demande au citoyen Carruel, cours Lafayette, 79.

Avoyennais et Albigeois. — La réunion qui devait avoir lieu dimanche, café Chanel, place de l'Hôpital, 1, est renvoyée au dimanche 20 courant à deux heures du soir même local. Les membres de la commission sont convoqués pour le vendredi 18 courant à 8 heures du soir au local habituel.

Aprêteurs de tulles (groupe de prévoyance). — La commission invite ses adhérents à une réunion générale privée qui aura lieu dimanche, 18 courant, salle de la Bienfaisance, rue de Sully, 74, à une heure précise. Toutes les décisions prises par l'assemblée, que soit le nombre des présents, seront valables.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau. — Etat de caisse. — Questions diverses. — Nota. — La commission invite tous les ouvriers et ouvrières non adhérents à assister à cette réunion.

Tenaille Lyonnaise. — Demain, dimanche, 18 courant, à deux heures du soir, cotisations mensuelles au siège de la société, avenue de Saxe, 72.

Nota. — Les anciens sociétaires peuvent rentrer avec la cotisation ordinaire. Pour la chambre syndicale : Le Secrétaire, RICHARD.

89° de ligne. — La commission nommée à la réunion du 6 février, invite tous les soldats ayant fait partie du 89° de ligne, sans dis-

tinction de classe ni de grade à se réunir le lundi, 14 février à 8 heures du soir, au café Pilet, 56, rue Moncey. Hémery, chevalier de la Légion d'honneur, Lambret, Durillon, Pilet, Royal, Bouvard, Favre.

Société philanthropique Fran-Comtoise. — Lundi, 14 février, réunion du Conseil d'administration à 8 du soir, au siège social, bras serie David, 43, rue de la Bourse.

Touillers et Fumistes. — Dimanche, 13 février, réunion publique de la corporation. Les ouvriers de dites corporations, soucieux de leurs intérêts, sont instamment priés d'y assister. Messieurs les conseillers Prudhommes des premiers et troisièmes catégories sont priés d'y assister également.

Pour la Commission, J. ROCHERON. La Chambre syndicale des ouvriers plâtriers et peintres invite les patrons à adresser leurs demandes d'ouvriers au siège du syndicat, avenue de Saxe, 242, salle 15.

Le syndicat invite tous les soirs, de sept heures à huit heures, et le dimanche, de deux à cinq heures. Le conseil d'administration fait tous ses efforts afin que les patrons n'aient qu'à se louer des ouvriers.

Grève de la Guimpe Lyonnaise. — La chambre syndicale des ouvrières et ouvriers guimpiers invite les ouvrières et ouvriers guimpiers à une grande réunion privée, samedi 15, à huit heures du soir, au siège de la Fédération, avenue de Saxe, 140, au fond de l'allée. La chambre syndicale invite les chambres syndicales et les groupes de Lyon, qui sont détenteurs de listes de souscriptions à les lui faire parvenir dans le plus bref délai. La commission vérifiera les listes au février.

La Chambre syndicale des employés d'hôtels, restaurants et limonadiers de la ville de Lyon a l'honneur d'informer MM. les chefs d'établissement qu'ils trouveront toujours au siège, rue Centrale, 22, le personnel nécessaire à leur service.

AVIS aux adhérents retardataires : En prévision d'une réunion générale et statutaire, vous êtes instamment priés de vouloir bien vous mettre à jour de vos cotisations, ou bien de nous adresser par écrit, et dans le plus bref délai, les motifs de votre retard.

Pour l'Administration, Le Gérant, A. CADONNEAU.

Chambre syndicale des ouvriers galochiers. — Réunion des adhérents, dimanche, à deux heures et demie du soir, chez la citoyenne veuve Teyre, rue Pierre-Corneille, 105.

Soirée de famille. — Aujourd'hui dimanche grande soirée de famille sous la direction des Amis de Pierre Dupont, salle Forget à 7 heures 1/2 du soir, 113, cours Lafayette, au 1er étage.

BOURSE DE LYON

du 12 février 1887

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS

Table with columns: Valeurs, Cours du jour. Includes items like 3 0/0 Franc. n., Au porteur, Copures, etc.

OBLIGATIONS

Table with columns: Valeurs, Cours du jour. Includes items like Ville de Lyon, V. de Paris, N.-Espagne, etc.

ACTIONS

Table with columns: Valeurs, Cours du jour. Includes items like Lyon, St-Etienne, D. Montaubert, etc.

BOURSE DE PARIS

du 12 février 1887

Table with columns: Valeurs, Cours du jour. Includes items like 3 1/2 % Français, 3 % Français, etc.

APRÈS BOURSE

Table with columns: Valeurs, Cours du jour. Includes items like 3 0/0, 7 02 >>, etc.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Lyon du 12 février

La Bourse d'aujourd'hui ne se raconte pas; la nullité des transactions ôte tout intérêt aux cours cotés et ne peut prêter à aucune indication de tendance. Notre correspondant parisien nous dit que, chose inconnue jusqu'à ce jour, les contreparties sont discutées au parquet de Paris; ici il ne semble pas qu'il en soit ainsi encore, mais les agents restreignent le plus possible leurs engagements et n'acceptent que très difficilement les ordres à terme même à primes.

L'adoption en principe de l'impôt sur le revenu est, dit-on, la principale cause de la baisse du 3 0/0. Il baisserait probablement sans cela. Le moment n'est peut-être pas bien choisi, mais il faut bien que le public s'habitue à cette idée dont l'adoption effective n'est plus qu'une affaire de temps. Les valeurs étrangères sont affectées par la baisse des fonds russes.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

BULLETIN DU 11 FÉVRIER

Table with columns: Nombre, Sortes, Poids. Includes items like 27 Org., 27 Tram., 45 Greg., etc.

BALLOTS PHÉS

Table with columns: Nombre, Sortes, Poids. Includes items like 3 Org., 4 Tram., 37 Greg., etc.

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ÉTIENNE

BULLETIN DU 10 FÉVRIER

Table with columns: Nombre, Sortes, Poids. Includes items like 6 Org., 17 Tram., 37 Greg., etc.

CONDITION DES SOIES D'AUBERNAIS

BULLETIN DU 10 FÉVRIER

Table with columns: Nombre, Sortes, Poids. Includes items like 3 Org., 4 Tram., 37 Greg., etc.

Dernier numéro placé : 26. Total du 1er au 8 : kilog. 1894. Opérations de décreusage : de tirage : ».

Le Gérant : F. BLANC.

Imprimé avec les encres de la Société générale des encres et produits chimiques de Dijon.

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE Association spéciale des Brevets Typographiques Rue Ferrandière, 52 et rue Palais-Grillet, 2.

9, Rue de la République, 9.

AU BAT-D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC

ET

LINGE CONFECTIONNÉ

NOMBREUSES OCCASIONS ET BONS MARCHÉS EXTRAORDINAIRES

En Draps de maîtres, Draps de domestiques, Serviettes de table, Serviettes de toilette, Torchons, Essuie-mains, Tabliers de garçons, Tabliers de femmes de chambre, Taies d'oreillers, Couvertures, Couvre-pieds, Rideaux, Tapis, Foyers, Carpettes.

UNE AFFAIRE EXCEPTIONNELLE, TAPIS PERSANS POUR DESSOUS DE TABLE, VALEUR DE 12 FR. A. 4 FR. 90

LINGERIE, DENTELLES, CHEMISES, TRICOTS, BAS ET CHAUSSETTES

HORS LIGNE, BAS DE FIL, NUANCES TRÈS FINES ET GARANTIES, VALEUR DE 3 FR. A. 1 FR. 25

CHAMBRE DES ADJUDICATIONS DES NOTAIRES DE LYON Avenue de l'Archevêché, 2

VENTE VOLONTAIRE Aux Enchères publiques

Par licitation et par le ministère de M^e Chevallier, notaire, à Lyon.

Le mercredi 2 mars 1887

A une heure du soir

En la Chambre des adjudications des notaires de Lyon

D'UN IMMEUBLE SITUÉ A LYON

Quartier Montchat, r. St-Etienne, 25

Comprenant une Maison ayant caves, rez-de-chaussée et deux étages, avec hangar à la suite, et terrain clos de murs. Le tout de la contenance de 1.023 mètres carrés.

Mise à Prix : 12,000 fr.

Il y aura adjudication même sur une seule enchère

Pour prendre connaissance du cahier des charges et tous renseignements, s'adresser à M^e Chevallier, notaire, Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 104.

Pour visiter, s'adresser sur les lieux, au rez-de-chaussée, à M^e veuve Gauthier.

Maladies Secrètes Des deux sexes, vices du sang, Rhumatismes, etc. Traitement spécial du docteur BAYARD, de la fac. de Paris, 3 fois diplômé, 94, rue Hôtel-de-Ville (entresol). Consultations, 5 fr. Tous les jours, de 1 h. à 3 h. et de 6 h. à 9 h. (gratuit le samedi). Visite à domicile et correspondance.

Etudes de M^e Pidard, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91, et de M^e Juvénat, notaire, à Véronisieux (Rhône).

VENTE PAR LICITATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'une des salles de la mairie de Véronisieux (Rhône) Par le ministère de M^e Juvénat, notaire à Véronisieux

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Fons (Rhône), chemin de Véronisieux à Saint-Fons, dépendant des successions et communautés délaissées par M^{me} Dupard.

MISE A PRIX : 1,500 FR.

Adjudication au dimanche 27 février 1887, à 2 h. soir

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Pidard, avoué poursuivant, et à M^e Juvénat, notaire à Véronisieux, dépositaire du cahier des charges

DÉPURATIF DU SANG Le Sirop concentré de Salsepareille QUET agit en toutes saisons et dispense des tisanes.

A Lyon, pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Pommade contre les Dardres d'une très réelle efficacité. Prix 2 fr. le pot. (On fait des envois.)

La Publicité par Abonnement

L'AGENCE DE PUBLICITÉ VOR FOURNIER LYON. --- 14, rue Confort, 14. --- LYON

Offre à MM les Commerçants et Industriels une combinaison de publicité par abonnement à des conditions tout à fait exceptionnelles. On sait que la publicité n'est efficace que si elle est permanente, très étendue et très variée. Or, cette condition est remplie si l'on fait tous les jours et successivement une annonce dans l'un des sept principaux journaux de Lyon (une annonce par semaine ou 52 annonces par an dans chacun; au total, 364 annonces par année).

AINSI 2 lignes (répétées 364 fois) coûteront 240 francs 5 — — — — — 600 — 10 — — — — — 1,200 —

Une annonce de 10 lignes passant 25 fois dans chacun des huit journaux, au total 364 fois, coûtera donc 2,200 par an, ou 260 francs par mois, ou 3 fr. 23 par jour en moyenne; une annonce de 5 lignes coûterait moitié moins; une annonce de 2 lignes, cinq fois moins, etc. Pour les réclames, les prix seront le double de ceux ci-dessus indiqués pour les annonces quatrièmes page.

Liste des journaux parmi lesquels chaque Client peut en choisir SEPT à son gré LYON (Progrès, Nouvelliste, Express, Petit Lyonnais, Saint Public, Courrier de Lyon, La Tribune, Moniteur Judiciaire, Courrier de Commerce, Passe-Temps, Moniteur des Soies, la Discussion SAINT-ÉTIENNE. — Mémorial de la Loire, Petit Stéphanois, Moniteur, Loire Républicaine. GRENOBLE. — Avenir de l'Isère, Petit Dauphinois.

SPÉCIMENS D'ANNONCES QUE CHACUN PEUT MODIFIER SELON SON GOUT ET SA PROFESSION

Table with columns: Lignes, Prix par mois. Includes items like 2 lignes (20 fr. par mois), 3 lignes (30 fr. par mois), 4 lignes (40 fr. par mois), 5 lignes (50 fr. par mois), 6 lignes (60 fr. par mois), 10 lignes (100 fr. par mois).

LE FRANC-MAÇON

PARAISANT LE SAMEDI

52, Rue Ferrandière, 52 — LYON

ABONNEMENTS France : Un an . . . 6 fr. — Six mois . . . 4 fr. 50

Étranger : le port en sus

Encaissement par la poste : 0 fr. 50

LE NUMÉRO : 10 centimes

Le Franc-Maçon, journal de propagande républicaine et franc-maçonnique, publie chaque semaine des articles d'actualité et de politique générale, de discussion philosophique et religieuse, des études d'histoire et de science économique et sociale. Il publie également une chronique du monde maçonnique, un roman-feuilleton, des variétés littéraires et des dialogues philosophiques. L'universalité et l'étendue de sa rédaction en font le plus varié et le plus complet (1,400 lignes de texte) des organes hebdomadaires de la démocratie. P.-S. — On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.

EN VENTE à l'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, Lyon

Les Publications ci-après :

Table with columns: Publication, Prix. Includes items like Annuaire du Commerce de Lyon, l'exemplaire, 42 fr. >>>, de la Loire, 5 fr. >>>, Guide de l'Isère, 4 fr. >>>, de Saône-et-Loire, 2 fr. 50, de l'Ain, 4 fr. 50, de la Savoie, 4 fr. 50, Suisse, bottin Genevois, 10 fr. >>>

PAR CORRESPONDANCE, PORT EN SUS

CHAMBRE GARNIE A LOUER 40 francs par mois Rue Buguesclien, 92, à l'entresol

Advertisement for 'IMPRIMERIE NOUVELLE' featuring 'TRAVAUX DE LUXE' and 'AFFICHES Brochures'. Includes contact information for Rue Ferrandière, 52, LYON.

Advertisement for 'VINS DE RAISINS SECS' with details on pricing and contact information for M. Briatte et Co.

Advertisement for 'PUBLICITE' in 'Les Journaux De FRANCE & de L'ÉTRANGER' with contact information for A. L'AGENCE FOURNIER.